

Epreuve - Matière : Infirmier Concours Session : 2025

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question 3

Vaccins obligatoires au 31/12/2024 pour les enfants nés à partir du 1/01/2018.

Il faut les vaccins pour les 11 pathologies infectieuses suivantes :

- Dyphtérie
- Tétanos
- Coqueluche
- Poliomélie
- Hépatite B
- Haemophilus influenzae de type B

Vaccin hexavalent  
Schéma en 3 injections  
à 2 mois, 4 mois et 11 mois

- pneumocoque : 3 injections. À 2 mois, 4 mois et 11 mois

- Meningocoque C : Vaccin  
2 Injections à 11 et 13 mois

- Rougeole } R.O.R. Vaccin trivalent.  
- Oreillons }  
- Rubéole } 2 injections à 13 et 18 mois.

### Question 1

Je reçois ce jour Alice, 16 ans, qui m'annonce avoir eu hier un rapport sexuel non protégé et qui a peur d'être enceinte.

Dans le cadre du bulletin officiel 2015-119 du 10/11/2015 qui décrit les missions de l'infirmier de l'Éducation Nationale, je reçois cette élève pour un entretien confidentiel afin de l'accompagner et effectuer les soins essentiellement nécessaires.

Je demande à Alice de me relater tous les faits concernant ses préoccupations. J'adopte une écoute active et empathique pour la mettre en confiance et lui faire se parler.

Je lui demande de me confirmer quand le rapport a eu lieu, qu'il était non protégé et bien consenti.

Je reste dans une attitude neutre, je ne dramatiser pas la situation ni ne la banalise.

Je lui explique qu'il existe un risque pour elle d'être enceinte mais que ce risque peut être

fortement diminué par la prise rapide d'une contraception d'urgence.

Je lui explique que cette contraception n'est pas un moyen de contraception habituel et ne peut être délivré qu'à titre exceptionnel.

② À l'issue immédiate de l'entretien je propose de lui délivrer la contraception d'urgence, en vertu du bulletin officiel du 6/01/2000 qui décrit les missions de l'infirmier scolaire dans le cadre des urgences et de celui du 13/12/2000 qui autorise l'infirmier scolaire à délivrer une contraception d'urgence si nécessaire à toute élève même mineure, sans information des responsables légaux.

Si l'élève souhaitait prendre cette contraception d'urgence, je lui délivre un comprimé de Norlevo® à prendre en une seule fois.

Il s'agit d'un traitement qui agit en bloquant l'ovulation.

Je demande d'abord si elle souffre d'allergies, puis je lui indique les éventuels effets indésirables pouvant survenir : troubles digestifs, nausées, vomissements, troubles de l'humeur.

Je me lave les mains ou utilise une solution hydro-alcoolique ; je contrôle la date de péremption du médicament et je lui donne le comprimé qu'elle aveli devant moi.

Le comprimé de Norlevo est efficace jusqu'à 72 heures après un rapport sexuel non protégé. Si l'élève vomit dans les 3 heures après la prise du comprimé, je lui délivre un deuxième comprimé.

J'explique ensuite à l'élève qu'un rapport sexuel non protégé comporte des risques de contracter

une infection sexuellement transmissible (IST).

Je l'incite à prendre rapidement rendez-vous chez son médecin traitant pour qu'il évalue la nécessité de procéder à des examens sérologiques ou autres en vue de dépister / traiter une éventuelle IST.

Je lui fixe enfin un rendez-vous pour un nouvel entretien avec moi à moyen terme (une dizaine de jours environ) afin d'évaluer avec l'éleveur l'évolution de sa situation et d'envisager les conduites à tenir ultérieures.

Je fais les transmissions dans le logiciel infirmier.

③ Je reviens à Alia à moyen terme.

Je lui rappelle que la contraception d'urgence ne fonctionne pas dans 100% des cas et qu'un risque de grossesse non désirée persiste.

Je lui demande si elle a eu ses règles depuis la prise de la contraception d'urgence et lui propose de réaliser un test urinaire de grossesse.

Je lui explique que le test de grossesse permettra de lever le doute sur son état gestationnel et qu'une interruption volontaire de grossesse (IVG) pourra être envisagée si elle ne souhaite pas mener sa grossesse à terme et si elle respecte les modalités de mise en œuvre de l'IVG qui sont :

- 16 semaines d'aménorrhée ou 14 semaines de grossesse maximum.

- Entretien préalable en présence d'un responsable légal ou d'une personne majeure de son choix.

L'IVG peut être pratiquée dans un planning familial ou toute structure médicale pratiquant l'IVG.

Je lui rappelle ensuite que la contraception d'urgence est un moyen de contraception ponctuel et exceptionnel, et ne peut en aucun cas être utilisé de façon récurrente.

Je réévalue sa connaissance des différents moyens de contraception actuellement disponibles,

Epreuve - Matière : Infirmier concours Session : 2025

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Je réponds à ses questions et lui donne les informations nécessaires pour qu'elle puisse faire un choix éclairé concernant un mode de contraception.

Je lui recommanderai en première intention d'utiliser des préservatifs car ce moyen est souvent adapté à la sexualité des adolescents et surtout c'est le moyen qui protège le plus des infections sexuellement transmissibles (IST).

Je m'assure qu'elle a connaissance de ce moyen de contraception et qu'elle sait l'utiliser : comment ouvrir l'emballage et le dérouler sur le pénis.

Je lui rappellerai que les IST sont fréquentes et que sans utilisation systématique d'un préservatif, elle risque d'en contracter une.

Les IST possibles sont par exemple le virus d'immunodépression humaine (VIH), la syphilis, l'herpès génital, l'infection à chlamydiae. Ces infections peuvent entraîner de nombreux problèmes de santé comme une infertilité (chlamydiae).

À long terme j'évalue la pertinence de réaliser une action de prévention des risques et d'éducation à la santé, concernant les moyens de contraception

et les IST.

Pour réaliser ce projet je vais m'appuyer sur le CESCE (comité d'éducation à la santé, le citoyen et l'environnement) dont l'infirmier de l'éducation Nationale fait partie de droit.

Le CESCE est une instance de tous les établissements du second degré, conformément à l'article 421-46 et 47 du code de l'éducation.

Il est présidé par le chef d'établissement et les membres sont des personnels enseignants et non enseignants, des élèves et parents d'élèves ainsi que des représentants d'autres institutions publiques.

Avant toute action je réaliserais un état des lieux sur ce sujet pour évaluer s'il existe une réelle problématique dans l'établissement concernant la contraception et les IST. J'évaluerais par exemple pour cela le nombre de passages d'élèves à l'infirmier dont le motif principal au secondaire concerne la contraception et les IST. J'interrogerai également mes collègues enseignants et non-enseignants pour réaliser ce constat de départ.

Il s'agit ensuite d'établir un diagnostic, de définir les besoins, de recenser les ressources disponibles pour cette action, de prévoir le plan d'action ainsi que les outils pour évaluer cette action.

Il faudra prendre en compte pour cette action la présence d'éventuels freins psychologiques ou socio-culturels afin de les lever et d'atteindre les objectifs fixés.

④ Les deux codes juridiques encadrant le secret professionnel dans la fonction publique sont :

- le code de procédure pénale
- le code de santé publique

⑤ 1<sup>er</sup> schéma

Titre : Appareil urinaire, reproducteur et digestif de la femme. Vue en coupe sagittale.

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| 1. Trompe de fallope    | 11. Ovaire          |
| 2. Espace colyciel      | 12. Côlon           |
| 3. Vessie               | 13. Utérus          |
| 4. Symphyse pubienne    | 14. Cul de sac de   |
| 5. Glandes de Bartholin | 15. Col de l'utérus |
| 6. urètre               | 16. Rectum          |
| 7.                      | 17. Vagin           |
| 8. Petites lèvres       | 18. Anus            |
| 9. Grandes lèvres       | 19.                 |
| 10. Vulve               |                     |

⑥ 2<sup>em</sup> schéma

Titre : Appareil urinaire reproducteur et digestif de l'homme. Coupe sagittale.

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| 1. Vessie            | 5. Gland        |
| 2. Symphyse pubienne | 6. prépuce      |
| 3. Pénis             | 7. Méat urétral |
| 4. Corp caverneux    | 8. Côlon        |

- |                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| 9. Rectum             | 14. Anus          |
| 10. Vésicule séminale | 15. Canal éférent |
| 11. Canal séminal     | 16. Epididyme     |
| 12. Prostate          | 17. Testicule     |
| 13                    | 18. Scrotum       |

## Question 2

① Les signes du mal être chez l'adolescent sont :

- Repli sur soi
- décrochage scolaire ou désinvestissement
- hétéro ou auto-agressivité.
- aboulie
- anhidonie
- Conduites à risques, conduites addictives
- isolement

②, Pour évaluer le risque suicidaire chez l'adolescent j'utilise l'échelle du RVD.

Risque  
Chagrin  
Dangerosité

Epreuve - Matière : Infirmier Concours Session : 2025

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Au cours d'un entretien infirmier j'évalue ces trois éléments (Risque, urgence, danger).

Chaque élément est noté faible, moyen, ou fort. Si un des éléments au moins est noté comme fort, le risque de passage à l'acte nécessite l'appel du SAMU et un éventuel transfert aux urgences pour une prise en charge hospitalière.

Le risque : il s'agit de connaître les facteurs de risques de l'élève et ses facteurs protecteurs concernant un passage à l'acte suicidaire.

Les facteurs de risques sont par exemple : rupture amoureuse, famille non-aiderante, difficultés scolaires, harcèlement scolaire, isolement social.

Les facteurs protecteurs sont par exemple : famille proche et investie dans le soutien de l'élève, élève inséré socialement, faisant des activités extra-scolaires, élève bien intégré dans sa classe et ayant de bons résultats scolaires.

L'urgence : il s'agit d'évaluer si l'élève a un scénario de suicide précis et prévu dans le temps à court terme (dans les 72h).

Plus le scénario est précis et la date prévue est proche, plus l'urgence est forte.

La dangerosité : il faut connaître les "moyens" ou "méthodes" que l'élève a prévu pour passer à l'acte suicidaire, et s'il en dispose ou qu'il s'est organisé pour en disposer.

Il faut savoir s'il prévoit ou dispose d'une arme à feu, s'il prévoit de se pendre ou de s'empoisonner, par exemple.

Une dangerosité élevée du scénario permettra de classer cet indice dans fort.

Tous ces éléments doivent être recueillis lors d'une entretiens confidentiel avec l'élève. Il ne faut pas hésiter si besoin à lui poser des questions directes pour évaluer ces trois facteurs.

③ Tom ne présentant pas de risque suicidaire  
évalué j'essaie de réaliser un entretien avec lui  
au cours duquel il pourra libérer le plus possible sa  
parole.

Je fais preuve d'authenticité afin de le valoriser  
et d'essayer de créer un lien de confiance.

Je lui explique en fin d'entretien que je reste  
disponible pour l'écouter à chaque fois qu'il en aura  
besoin.

J'effectue mes transmissions dans le logiciel  
infirmier.

④ Je pense mettre en place une action de prévention  
à la santé grâce au CESCE.

Si les besoins sont confirmés, je pourrais par exemple  
mettre en place, en collaboration avec des collègues  
enseignants, des séances pour développer les compétences  
psycho-sociales des élèves (CPS).

Ces compétences permettent entre d'autre de développer  
l'estime de soi et le mieux vivre en société.

Je m'assurerai également que les numéros  
d'urgence comme le 3114 (prévention suicide) sont  
bien affichés en vue dans les lieux de passage de  
l'établissement.

